



EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX

ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2011

SOMMAIRE RAPPORT EAU POTABLE

PARTIE 1

NOTE LIMINAIRE SUR LES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

I. Présentation des compétences communales	5
I.1. Compétence assainissement collectif	5
I.2. Compétence eau potable	6
II. Le prix du service	6
II.1. Les composantes du prix total de l'eau	6
II.1.1. Parts revenant à l'exploitant	6
II.1.2. Parts revenant à la commune	7
II.1.3. Parts revenant aux organismes extérieurs	7
II.2. L'évolution de la facture moyenne	8
II.3. Facture standard de 120 m ³	9

PARTIE 2

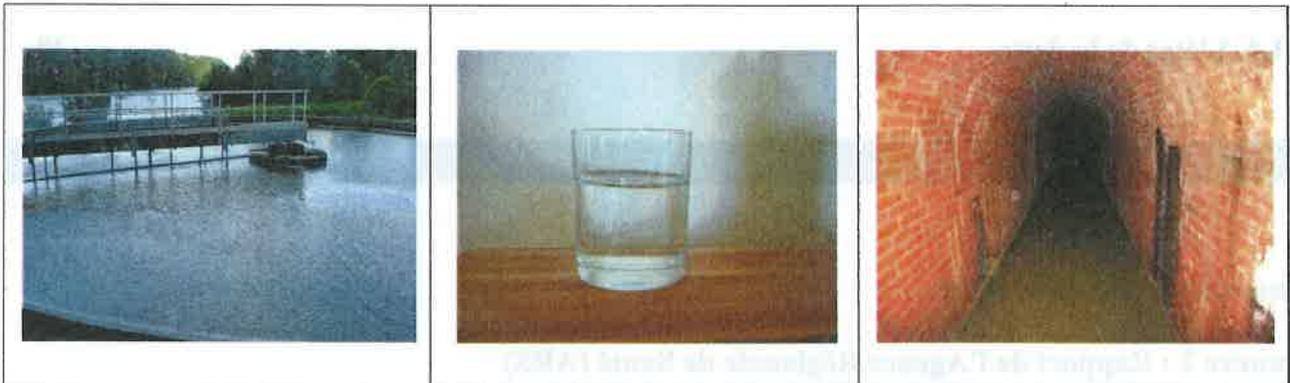
RAPPORT ANNUEL DU SERVICE EAU POTABLE

Préambule	11
I. Synthèse de l'année 2011	12
I.1. Les chiffres clés	12
I.2. Les indicateurs de performance	13
I.3. Les faits marquants de l'année	14
II. Indicateurs techniques	15
II.1. Les usagers	15
II.1.1. Bilan usagers	15
II.1.2. Les indicateurs usagers	15

II.2. La production d'eau potable	16
II.2.1. Les équipements de production	16
II.2.2. La répartition des volumes produits par puits	17
II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution	18
II.4. La distribution de l'eau potable	19
II.4.1. Les installations	19
II.4.2. Le réseau	19
II.4.3. Volume mis en distribution	20
II.4.4. Exploitation du réseau	21
III. Indicateurs financiers	25
III.1. Tarification et facturation	25
III.2. Réalisations budgétaires 2011	26
III.2.1. Section de fonctionnement	26
III.2.2. Section d'investissement	28
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2012	30
III.4. L'état de la dette	30
Annexes	32
Annexe 1 : Etat de la dette	
Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	
Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau	

PARTIE 1

NOTE LIMINAIRE



SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la Commune de Moissac pour ses compétences Eau potable et Assainissement collectif.

Conformément à l'article L2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente un rapport annuel à son Conseil Municipal. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels des services de l'eau potable et d'assainissement sont définis par voie réglementaire.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 complété par un arrêté du même jour a modifié le contenu du rapport. Ces deux textes introduisent de nouveaux indicateurs de performance dont certains permettent d'évaluer les services dans le cadre d'une stratégie de développement durable.

Afin de répondre à une demande sociale de transparence sur la gestion des services publics, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), s'est vu confier par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique (LEMA), la mise en place d'un système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Cet outil internet joue un rôle d'évaluation de la performance des services publics à destinations des usagers et des collectivités.

Il est alimenté par les données issues des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) qui sont réalisés annuellement par chacune des collectivités organisatrices des services et obligatoires depuis 1995.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 précise les modalités pratiques de mise en œuvre et d'interprétation des nouveaux indicateurs du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une méthode permettant de déterminer un degré de fiabilité.

I. PRESENTATION DES COMPETENCES COMMUNALES

I.1. Compétence assainissement collectif

La commune de Moissac exploite le service public de l'assainissement collectif en régie sur l'ensemble de son territoire et selon le zonage d'assainissement approuvé le 23 avril 2009 par le conseil municipal.

La collectivité assure les missions suivantes :

- Définition de la politique d'assainissement
- Collecte et transport des eaux usées : Réalisation des réseaux et des stations de relevage, entretien et amélioration des réseaux et des ouvrages, élimination des eaux parasites
- Traitement des eaux usées : Exploitation de la station d'épuration
- Avis technique dans le cadre de l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol
- Contrôle du bon raccordement

Remarque :

Le service d'Assainissement Non Collectif n'est pas une compétence communale, il est géré par communauté de communes Castelsarrasin-Moissac.

I.2. Compétence eau potable

Le service de production, de transport et de distribution de l'eau potable est, sur la quasi-totalité du territoire communal, délégué par contrat d'affermage à la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone (devenu Véolia Eau). Ce contrat a débuté le 1^{er} janvier 2004 et prend fin le 31 décembre 2015.

La collectivité assure les missions suivantes :

- Définition de la politique de l'eau sur son territoire
- Production et distribution de l'eau potable
- Protection des ressources et sécurisation de l'alimentation
- Contrôle du délégataire

Remarque :

Une partie du territoire communal (environ 241 habitants) est gérée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable Valence Moissac Puymérol. Le service de l'eau potable sur cette portion n'est donc pas une compétence communale.

II. LE PRIX DU SERVICE

II.1. Les composantes du prix total de l'eau

La facturation unique est mise en place, ce qui permet le regroupement du prix de l'eau potable et de l'assainissement sur une même facture.

Deux factures par an sont adressées aux abonnés.

Le prix de l'eau comprend plusieurs parts perçues par différents intervenants participant au cycle de l'eau.

II.1.1. Parts revenant à l'exploitant

Le montant perçu par l'exploitant se décompose en :

- Une part fixe payable semestriellement (abonnement)
- Une part variable assise sur les volumes consommés

Ce montant correspond au coût d'exploitation du service (coût du traitement de l'eau, de l'électricité, du service commercial,...).

Ces deux parts sont fixées contractuellement entre le délégataire chargé d'exploiter le service et la commune de Moissac. Les tarifs de base sont réactualisés par application d'une formule de révision des prix prévue au contrat.

II.1.2. Parts revenant à la commune

Redevance communale eau potable :

Elle est fixée par délibération du conseil municipal de Moissac. Elle est destinée à financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau (travaux dans les réservoirs, extension ou renouvellement du réseau de canalisation, création de nouveaux ouvrages).

Pour l'année 2011, le tarif a été fixé par la délibération n°12 du 23 décembre 2010.

Redevance communale assainissement :

Elle est fixée par délibération du conseil municipal de Moissac et est destinée à financer l'exploitation et les investissements du service.

Le montant facturé est calculé en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Pour l'année 2011, le tarif a été fixé par la délibération n°7 du 10 décembre 2009.

II.1.3. Parts revenant aux organismes extérieurs

Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

L'agence de l'eau a pour objectif de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances perçues par l'agence de l'eau sont les suivantes :

- La redevance pour « lutte contre la pollution » de l'eau ; elle est assise sur le volume d'eau facturé à l'abonné,
- La redevance pour « préservation des ressources en eau » ; elle s'applique à toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau, elle est calculée sur le volume d'eau prélevé,
- La redevance « modernisation des réseaux de collecte » ; elle est payée par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public, elle est assise sur les volumes soumis à redevance d'assainissement.

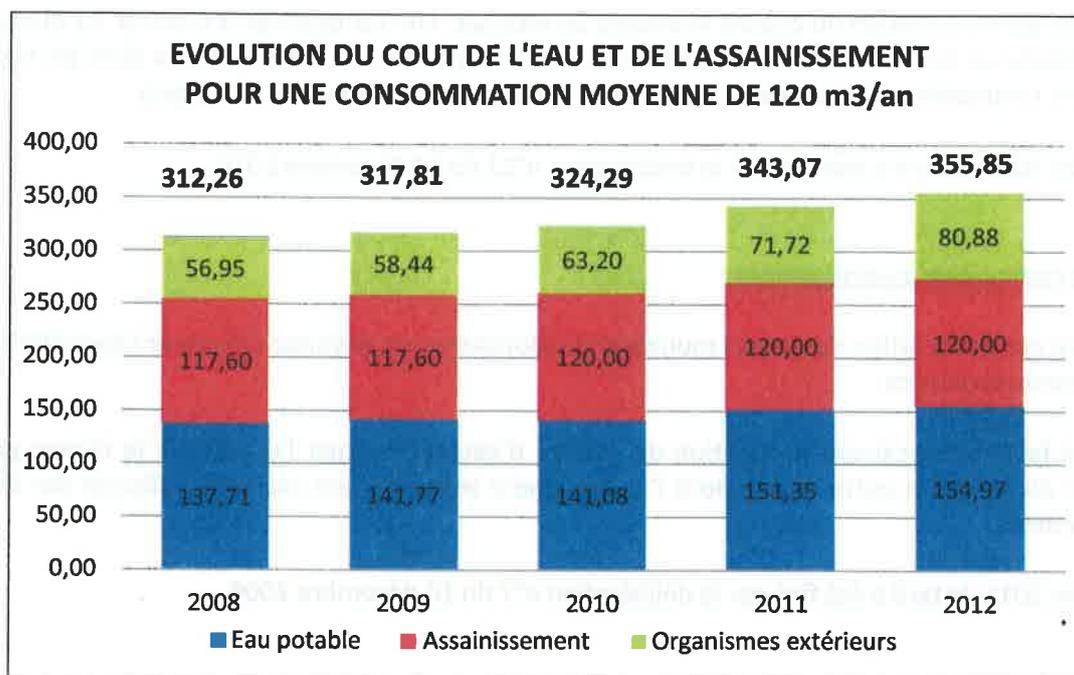
Basées sur l'application du principe de prévention et du principe de réparation des dommages à l'environnement, elles ont pour objectif de diminuer l'impact des activités humaines sur celui-ci.

Les taux et assiettes applicables sur le bassin Adour Garonne pour la période 2008-2012 ont été publiés

La TVA :

Le taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5.5 % s'applique à tous les éléments de la facture d'eau.

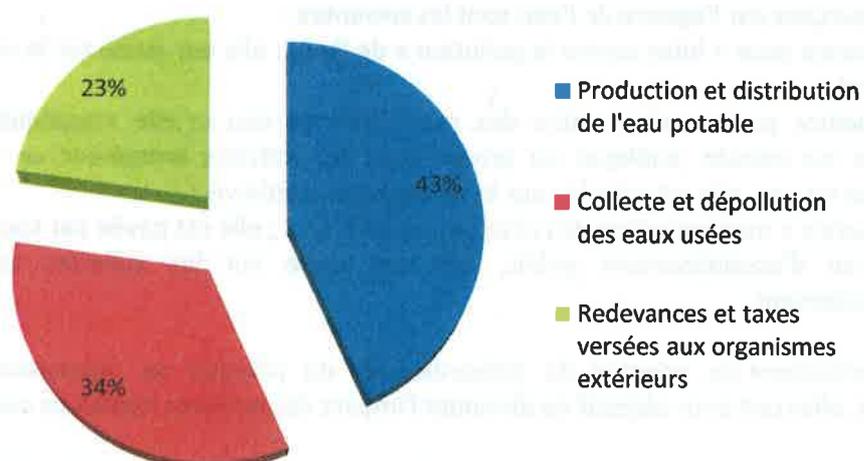
II.2. L'évolution de la facture moyenne



Ces tarifs sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année

L'augmentation globale sur ces 5 dernières années est de 13.96 % soit une moyenne de 2.79% par an.

La décomposition de la facture d'eau en pourcentage pour l'année 2011 est la suivante :



II.3. Facture standard de 120 m³

Facture Standard – Comparatif des prix en vigueur- référence au **01/01/2012** – comparé au **01/01/2011**
Traité 115 - Commune de Moissac -
 Document établi le 27/01/2012, Commune : Moissac (82112), Profil : Particulier

	Qté	Euro				Variation %
		01/01/2011		01/01/1012		
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			25,66		26,56	3,51%
Consommation						
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0,6474	77,69	0,6701	80,41	3,51%
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0,4	48,00	0,4000	48,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0,06		0,07	8,40	16,67%
			7,20			
Total Distribution de l'eau			158,55		163,37	3,04%
Collecte et traitement des eaux usées						
Consommation						
Consommation (part collectivité) (m3)	120	1,0000	120,00	1,0000	120,00	0,00%
Total Collecte et traitement des eaux usées			120,00		120,00	0,00%
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0,255	30,6	0,2930	35,16	14,90%
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) (m3)	120	0,196	23,52	0,2200	26,40	12,24%
Total Organismes publics			54,12		61,56	13,75%

TOTAL HT de la Facture	en Euro	332,67		344,93	3,69%
TOTAL TTC de la Facture	en Euro	343,07		355,85	3,73%
	<i>Soit en franc</i>	2249,95		2334,34	
Prix TTC du m3 hors abonnement	en Euro	2,63		2,73	3,80%

INFORMATIONS FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour la commune Moissac (82112)

Elle concerne les contrats suivants :

- Commune de Moissac - Eau

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

PARTIE 2

RAPPORT SUR



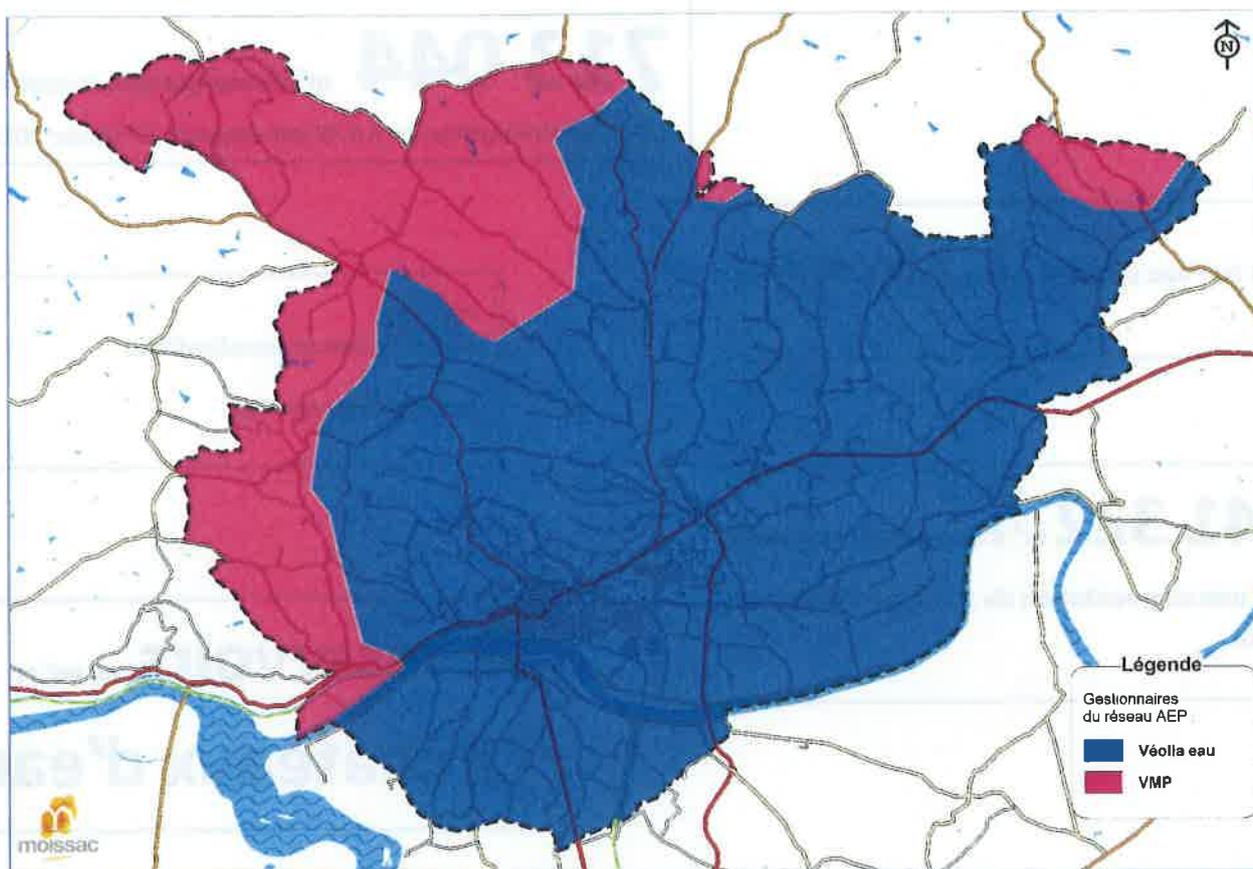
LA COMPETENCE EAU POTABLE

PREAMBULE

Le service de l'eau potable est de la compétence de la ville de Moissac sur une grande partie de son territoire.

La commune a fait le choix en 2004 d'en déléguer sa gestion à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1^{er} janvier 2004 et prendra fin le 31 décembre 2015. Son objet étant la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable.

L'autre partie de Moissac est gérée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable Valence Moissac Puymérol (VMP) et représente environ 241 abonnés.



Le présent rapport concerne le service eau potable géré par affermage par la société Véolia Eau.

I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

I.1. Les chiffres clés

6 029 abonnés desservis au 31 décembre 2011,
représentant une hausse de 1% par rapport à 2010.

713 044 m³ d'eaux potable consommés,
soit une diminution de 1.8 % par rapport à l'année 2010.

Prix de l'eau potable : **1.75** €TTC/m³

2.4 km de canalisations
renouvelées en 2011

941 322 m³ d'eau potable produits,
soit une augmentation de 1.3 % par rapport à
2010.

2 réservoirs au sol et
2 châteaux d'eau

3 puits de captage d'eau de la nappe

Un rendement de **78.8 %** et
un indice de pertes en réseau de
2.46 m³/km/j

270 km de réseaux de distribution
d'eau potable

I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2010	2011
Caractéristiques techniques du service	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	12755	12755
	-	Nombre d'abonnements	u	5972	6029
	-	Linéaire de réseau de distribution	Km	269	270
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€TTC/m ³	1.66	1.75
Indicateurs de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	93.1	100
	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	80	80
	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	78.2	78.8
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2.78	2.72
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m ³ /km/j	2.52	2.46
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.4	0.6
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	54.8	80%*
	P151.1	Taux d'occurrences des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	7.70	5.80
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	oui
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		4.80	3.60
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.43	0.53
	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0
Actions de solidarité et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0	0

*indice pour les puits ayant un périmètre de protection

I.3. Les faits marquants de l'année

Réseau d'eau potable :

La ville de Moissac a engagé en 2011 les travaux de remplacement et de renforcement du réseau surpressé de Pignols alimentant le réservoir de Saint Julien. La conduite de diamètre 150 a été remplacée par une conduite de diamètre 200 mm. Le délégataire Véolia a vérifié le bon fonctionnement de ce réseau lors de sa mise en service en août (absence de gênes telles que des surpressions).

La société Véolia poursuit et renforce la campagne de suppression des branchements en plomb.

Le rendement du réseau a légèrement augmenté et demeure d'un bon niveau car proche de 79% ; le nombre de fuites réparées diminue quelque peu.

Production d'eau potable :

La ville de Moissac, soucieuse de satisfaire ses besoins futurs d'alimentation en eau, a décidé le lancement d'une consultation pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable, d'une capacité de 250 m³/h avec un exhaure dans le Tarn et d'un secours par pompage dans le canal latéral.

En effet, seuls deux puits ont pu, compte tenu de leur situation en zone rurale, faire l'objet d'une procédure d'autorisation de prélèvement. Les deux autres puits, trop proches de sources potentielles de pollution, ne peuvent être inclus dans un périmètre de protection.

La mise en service de cette nouvelle usine de traitement est prévue pour juin 2014.

L'attribution du marché de conception-réalisation sera réalisée en 2012. Le début des travaux est programmé pour fin 2012 voire début 2013.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Les usagers

II.1.1. Le bilan usagers

Nombre et catégories d'usagers

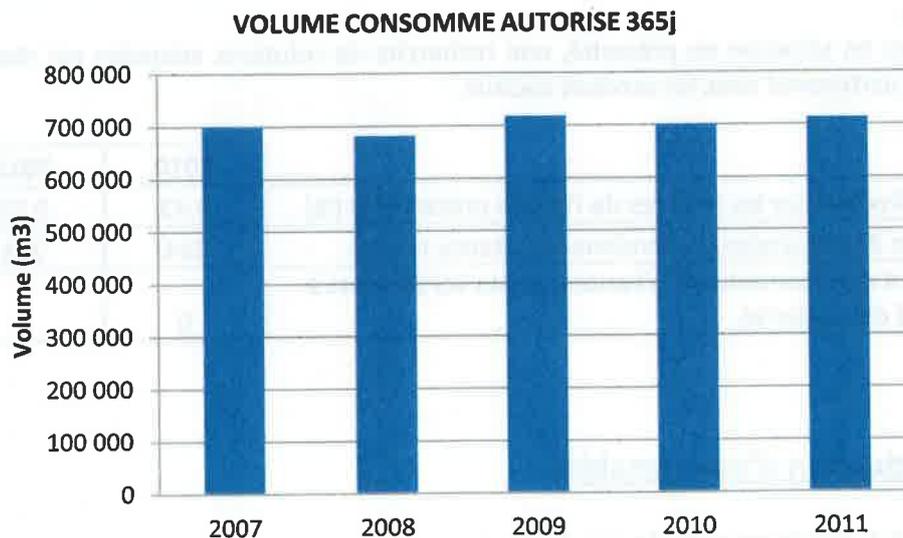
Le nombre d'abonnés est de 6029 au 31 décembre 2011, ce qui représente 12755 habitants desservis.

	2011
Nombre total d'abonnés	6029
Municipaux	147
Domestiques ou assimilés	5879
Autres que domestiques	2
Autre service d'eau potable	1



Le nombre d'abonnés est en hausse de 1% par rapport à 2010. Cette augmentation est due à des nouveaux branchements.

Volume consommé



Le volume consommé est de 713 044 m³ pour 2011, il est en hausse de 1.8 % par rapport à 2010.

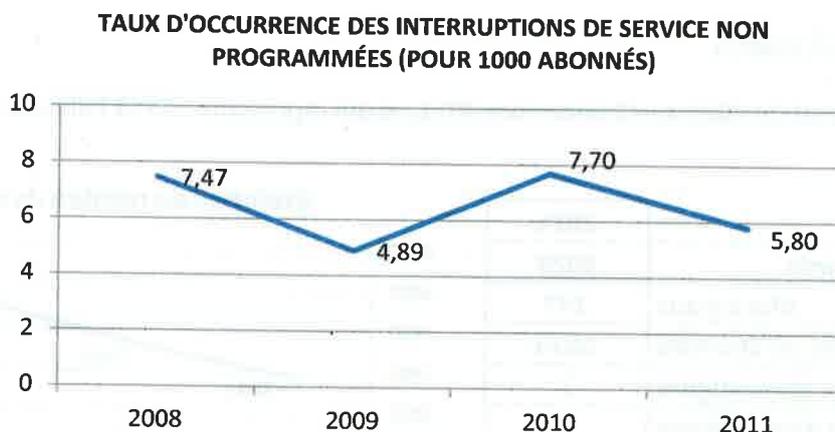
II.1.2. Les indicateurs usagers

Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein de la commune. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2011.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.



Ce taux est en baisse de 24.7% par rapport à 2010.

Encaissement – Recouvrement

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2010	2011
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.43	0.53
Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	284	231
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0

II.2. Production d'eau potable

II.2.1. Equipements de production

Le réseau est alimenté par trois puits de captage qui pompent l'eau de la nappe alluviale du Tarn.

Dans le cas où cela ne suffirait pas, il est possible d'acheter de l'eau potable au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Valence d'Agen, Moissac et Puymirol.

De plus, il existe un puits de secours, maintenu en état de fonctionnement, pour pallier à une éventuelle situation de crise. L'eau de celui-ci est régulièrement analysée et les résultats sont conformes aux prescriptions. Il n'a pas été utilisé ces dernières années.

Puits du Luc	Capacité : 960 m ³ /j
Puits Monnié	Capacité : 800 m ³ /j
Puits du parc municipal	Capacité : 2400 m ³ /j
Puits Cacor	Capacité : 640 m ³ /j (utilisé en secours uniquement)

Seuls les puits du Luc et Monnié ont pu, compte tenu de leur situation en zone rurale, faire l'objet d'une procédure d'autorisation de prélèvement.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

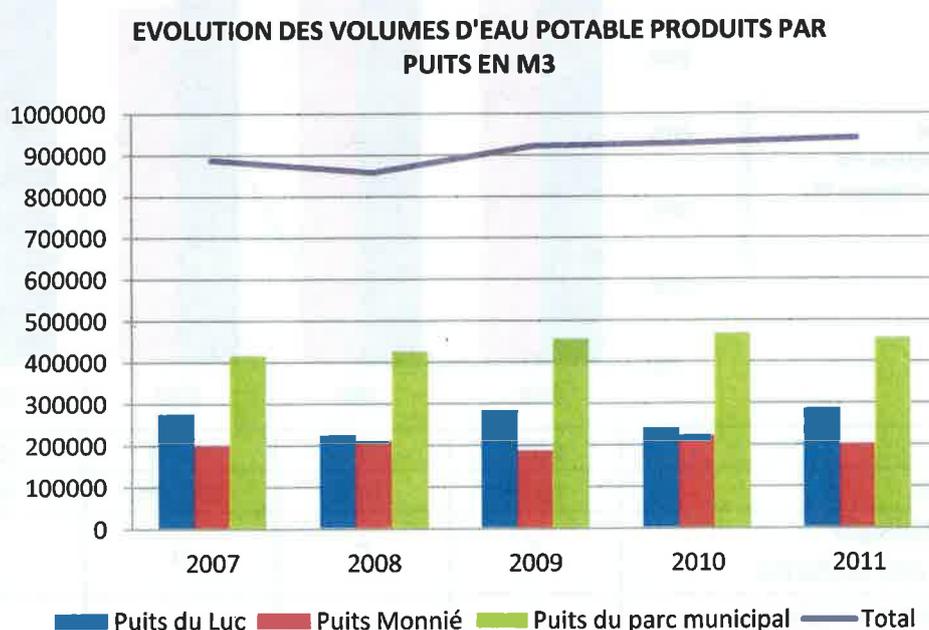
En effet, le législateur a imposé l'instauration de périmètres de protection des captages à travers les Lois sur l'Eau successives.

Ces périmètres permettent notamment de réglementer l'utilisation des sols et ainsi de protéger les nappes contre différents risques de pollution comme celle issue de l'urbanisation, des activités agricoles ou industrielles,...

Points de captage	Indice attribué	Commentaires
Puits du Luc	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits Monnié	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits du parc municipal		Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement
Puits Cacor		Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement

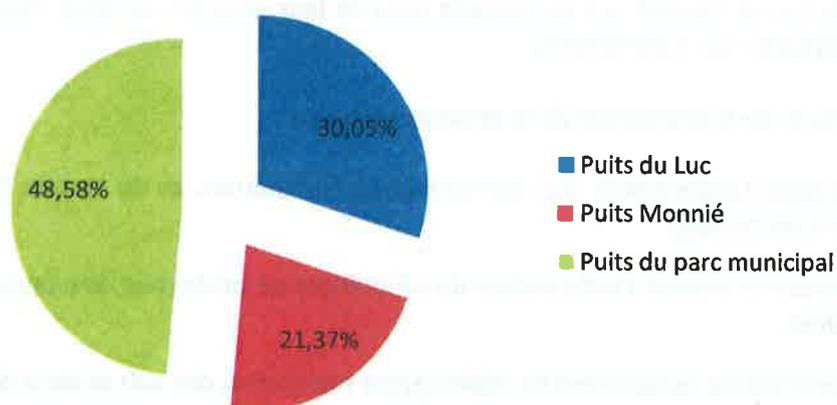
II.2.2. Répartition des volumes produits par puits

Le volume d'eau potable produit est de 941 322 m³ en 2011. Il est en augmentation de 1.3% par rapport à 2010.



Ces 941 322 m³ ont été produits par les installations communales selon la répartition suivante :

REPARTITION DES VOLUMES PRODUITS PAR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX EN 2011



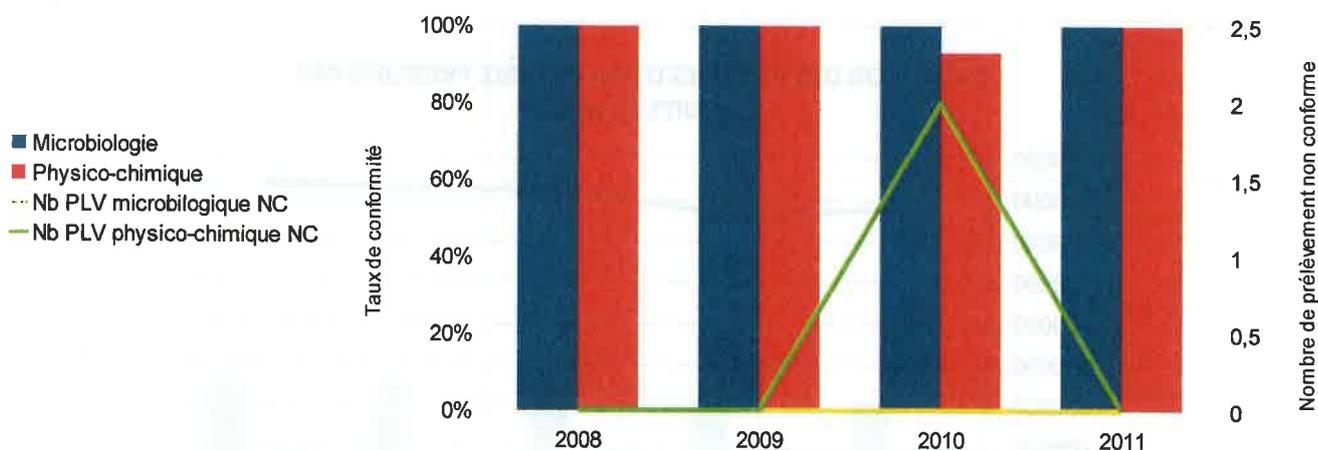
Le puits du parc produit à lui seul près de 50% de l'eau potable.

Il est à noter que le puits de secours n'a pas été utilisé durant l'année 2011.

II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

TAUX DE CONFORMITE CONTRÔLE SANITAIRE NOMBRE DE PRELEVEMENTS NON CONFORMES



Microbiologie	100%	100%	100%	100%
Physico-chimique	100%	100%	93,10%	100%
Nombre de prélèvement microbologique non conforme	0	0	0	0
Nombre de prélèvement physico-chimique non conforme	0	0	2	0

Tous les contrôles réalisés en 2011 sont conformes.

II.4. La distribution de l'eau potable

II.4.1. Les installations

Les installations de pompage ou surpression et de stockage sont les suivantes :

Installations de reprise de pompage ou surpresseur	
Landerose	
Montescot	
Pignols	
Réservoirs ou château d'eau	
Château d'eau de Détour	1 cuve sur tour de capacité 500 m ³
Château d'eau de St Julien	1 cuve sur tour de capacité 300 m ³
Réservoir de Landerose	3 cuves semi enterrées d'une capacité totale de : 1600 m ³
Réservoir de Pignols	1 cuve semi enterrée de capacité 500 m ³
Capacité totale des réservoirs	2900 m³

II.4.2. Le réseau

	2008	2009	2010	2011
Longueur totale du réseau (m)	263 508	264 398	269 959	271 890
Longueur d'adduction (ml)	2 028	2 028	1 341	1 341
Longueur de distribution (ml)	261 480	262 370	268 618	270 549
dont canalisation	215 003	215 507	221 519	222 520
dont branchement	46 477	46 863	47 099	48 029
Nombre de poteaux incendie	185	185	191	191
Nombre de branchements	5 460	5 509	5 566	5654
Nombre de compteurs	5892	5927	5971	6028

La longueur de canalisation de distribution a augmenté de 0.72% par rapport à 2010 compte tenu des nouveaux branchements et extensions effectués durant 2011.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

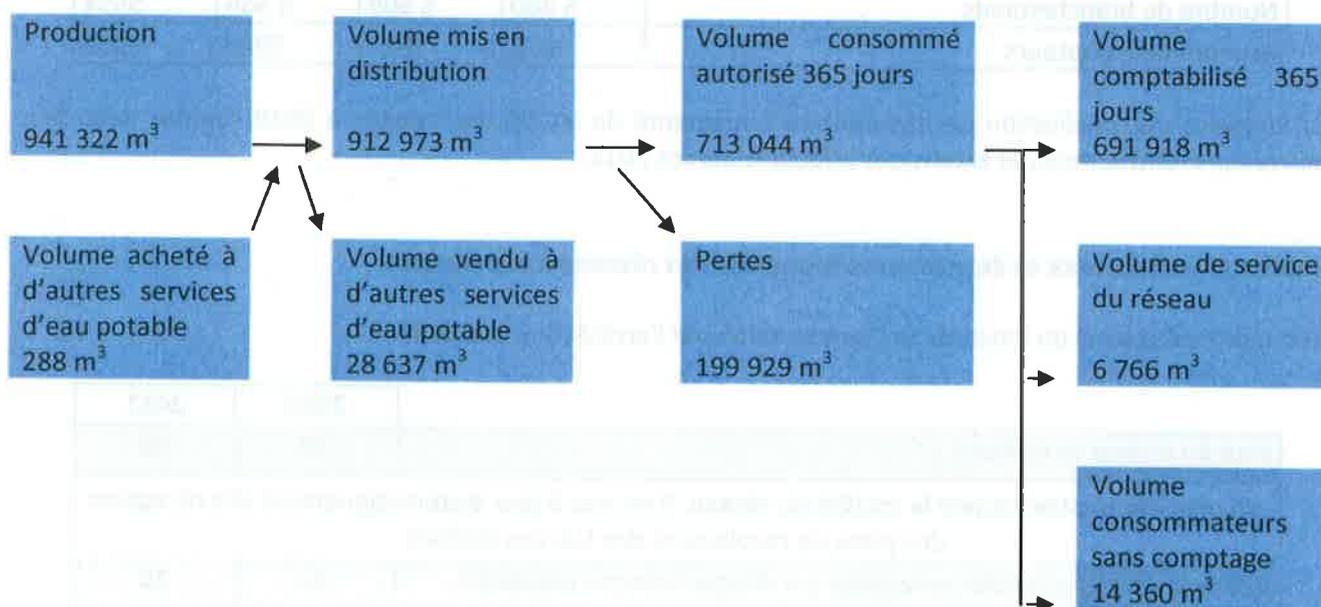
Cet indice est calculé en fonction du barème défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	2010	2011
Plan du réseau de collecte	20	20
Un plan informatisé couvre la totalité du réseau. Il est mis à jour systématiquement dès réception des plans de récolement des travaux réalisés		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	10
Ces caractéristiques sont connues		

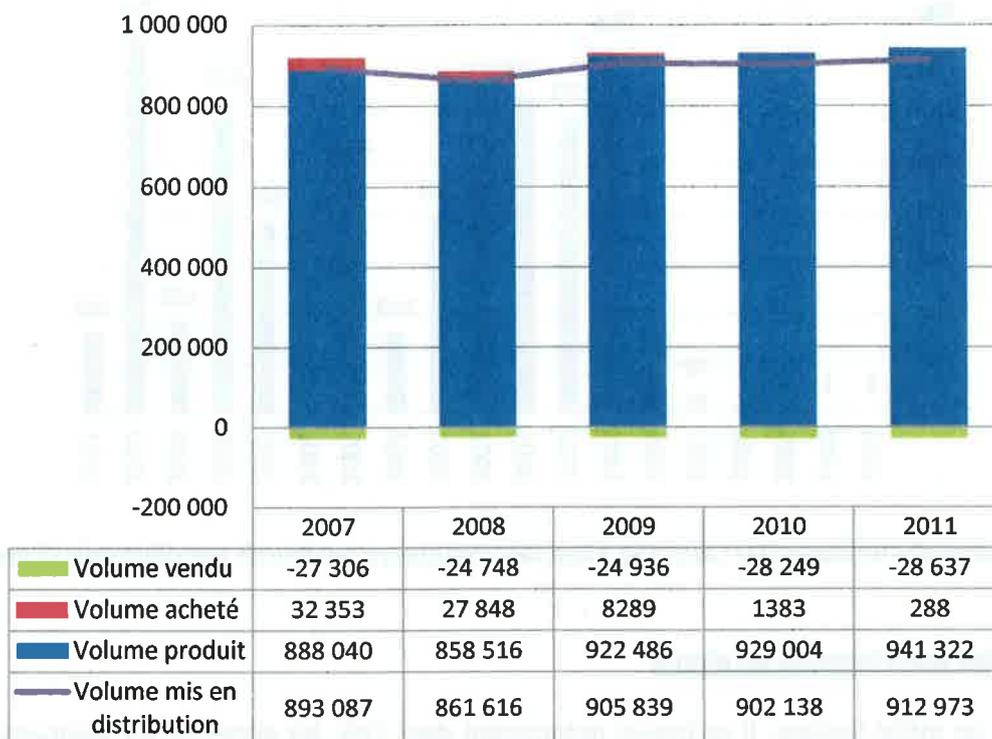
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
L'âge du réseau est connue		
Localisation et description de tous les ouvrages annexes	10	10
La localisation des ouvrages annexes est réalisée sur le SIG		
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
Les branchements sont localisés		
Localisation et identification des interventions	10	10
Toutes interventions sur le réseau sont localisées et identifiées		
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
Le renouvellement des branchements est réalisé par le délégataire conformément au contrat d'affermage		
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0	0
Pas de plan pluriannuel détaillé sur 3 ans		
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
Pas de plan pluriannuel détaillé sur 3 ans		
Total sur 100	80	80

II.4.3. Volume mis en distribution

Synthèse des flux de volumes pour 2011 :



Volume mis en distribution :



Le volume mis en distribution a augmenté de 1.2% en 2011 par rapport à 2010.

Il a été vendu 28 249 m³ d'eau potable à la commune de Lizac en 2011, ce qui représente une hausse de 1.4 % par rapport à 2010.

Le volume acheté au syndicat intercommunal VMP est en diminution d'année en année (-79% en 2011 par rapport à 2010).

II.4.4. Exploitation du réseau

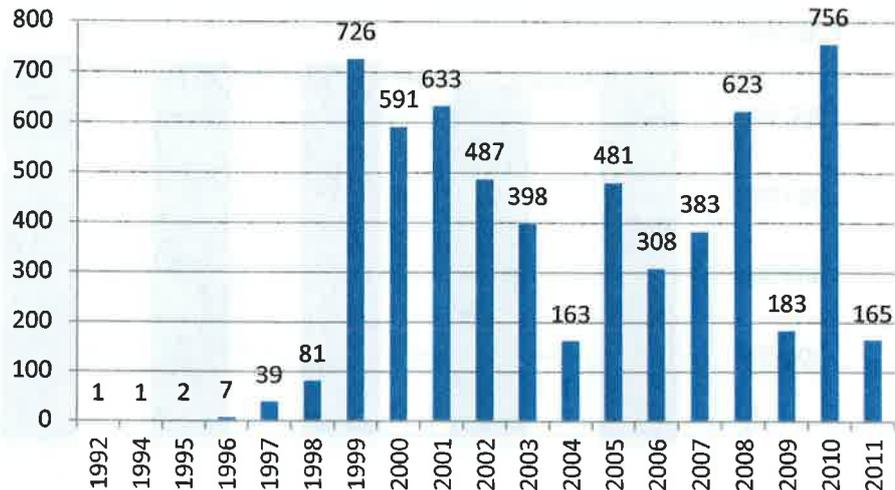
Le délégataire Véolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

Les compteurs :

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la réglementation en vigueur.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de compteurs	5892	5927	5971	6028
Nombre de compteurs remplacés	536	190	575	202
Taux de compteurs remplacés	9,1	3,2	9,6	3,4

Nombre de compteurs par année de fabrication

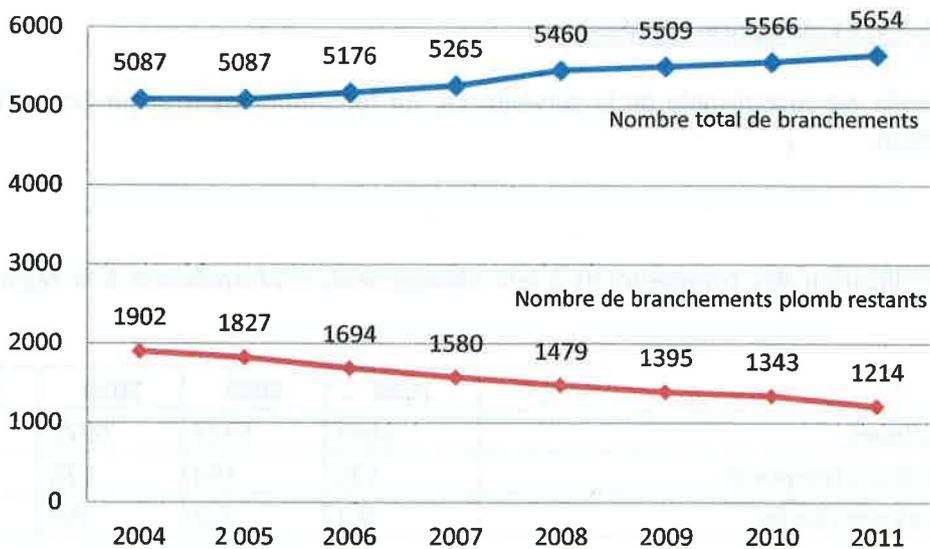


A la fin du contrat d'affermage (31/12/2015), l'âge des compteurs ne devrait pas dépasser 12 ans

Suppression des branchements en plomb

Le plomb est un métal toxique. Il se trouve notamment dans l'air, les aliments, les peintures anciennes. L'organisme ne pouvant l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de retards psychomoteurs et de troubles du comportement. Pour en limiter au maximum les apports potentiels et protéger les populations les plus vulnérables, la réglementation européenne a prévu que la teneur en plomb de l'eau du robinet passe de 50 µg/L à 25 µg/L, puis à 10 µg/L en 2013. Afin d'éradiquer tout risque de présence de plomb dans l'eau potable, la ville de Moissac et son délégataire ont engagée un plan de résorption des branchements en plomb.

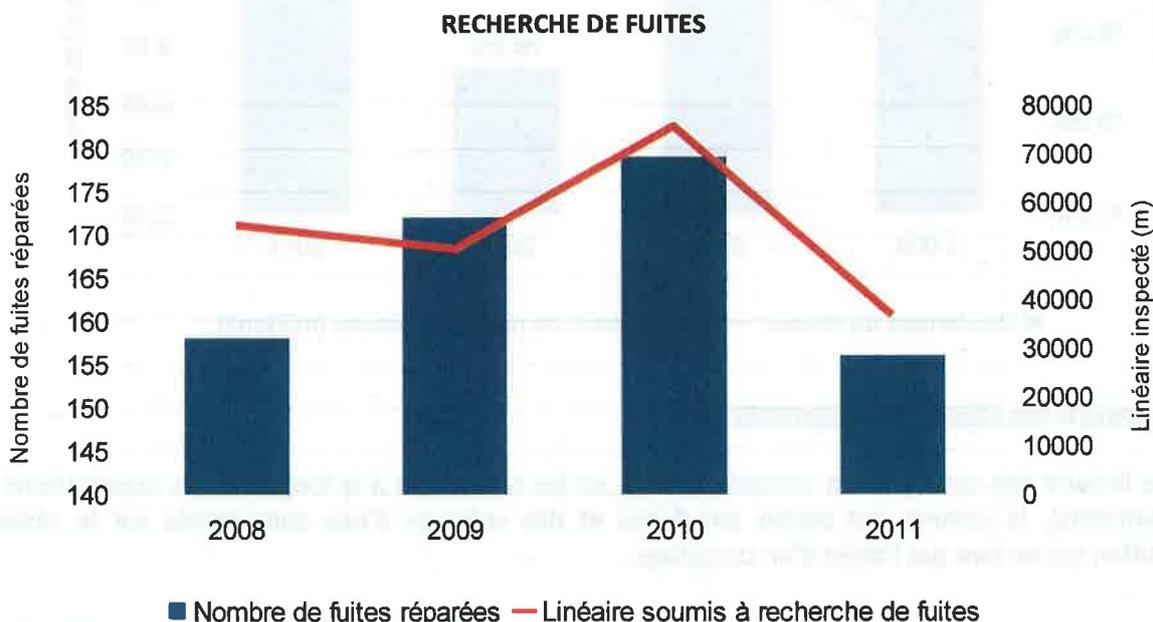
RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB



Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

Le rendement du réseau a légèrement augmenté sur l'exercice 2011 par rapport à 2010 en passant de 78.3% à 78.8%.

Une campagne de recherche de fuites a été menée en 2011 avec 36.8 km de réseau inspectés pour tenter d'améliorer de manière significative ce paramètre. Cependant, ce linéaire est deux fois moins important qu'en 2010.



Cette nécessité a été renforcée par la parution du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau.

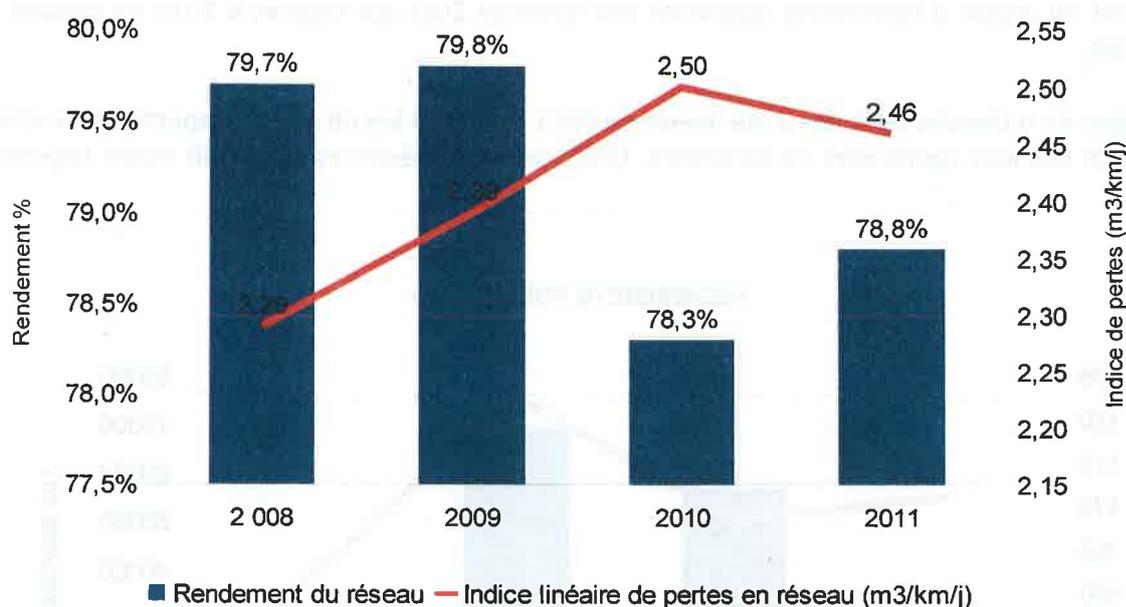
L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

	2011
Volume mis en distribution (m ³)	912 973
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	713 044
Longueur de canalisation de distribution (ml)	222 520
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	2,46

L'indice de perte en réseau de 2.46 est considéré comme étant un bon indice pour un réseau semi-rural comme celui de la commune de Moissac.

Cet indice a diminué de 1.6% par rapport à 2010.

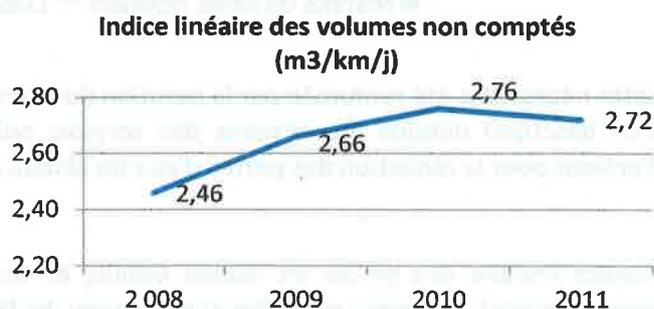
Corrélation entre le rendement et indice linéaire de pertes en réseau



Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2011
Volume mis en distribution (m ³)	912 973
Volume comptabilisé 365 jours (m ³)	691 918
Longueur de canalisation de distribution (ml)	222 520
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	2,72



Une légère baisse de 1.5% est constatée par rapport à 2010.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	2102	1290	254	392	2412	1290
Taux de renouvellement						0,6%

Le taux de renouvellement augmente de 0.2% par rapport à 2010 avec le renouvellement de la canalisation St Julien-Pignols réalisé en 2011.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Tarification et facturation

Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a une part fixe et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part communale qui est versée au budget annexe de l'eau potable et qui permet à la commune de financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

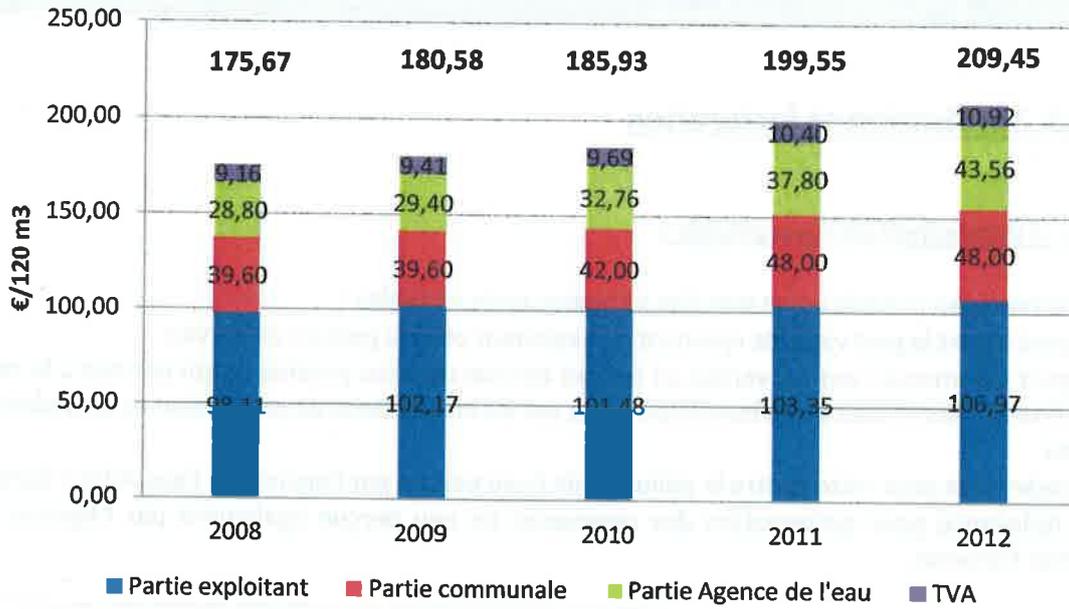
	2008	2009	2010	2011	2012
Part fixe exploitant	24,36	25,36	25,2	25,66	26,56
Total unitaire part fixe (€/an)	24,36	25,36	25,2	25,66	26,56
Part variable exploitant	0,6146	0,6401	0,6357	0,6474	0,6701
Part variable de la commune	0,33	0,33	0,35	0,4	0,4
Lutte contra la pollution de l'eau	0,050	0,050	0,050	0,060	0,070
Préservation des ressources en eau	0,19	0,195	0,223	0,255	0,293
Total unitaire part variable (€/m3)	1,1846	1,2151	1,2587	1,3624	1,4331
Prix TTC du service au m3 pour 120m3	1,46	1,50	1,55	1,66	1,75
Variation par rapport à l'année précédente		2,80%	2,96%	7,32%	4,96%

Le montant de la part communale en 2011 est le même que celui de 2010, et a été fixé par la délibération n°12 du 23 décembre 2010.

Le montant global du mètre cube d'eau potable, sur la base de 120 m³/an, a quant à lui, augmenté de près de 5 % cette année du fait de l'augmentation des redevances versées à l'agence de l'eau (15.2%) et de la part de l'exploitant (3.5%).

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'eau potable est de 199.55 €TTC au 1er janvier 2011 et de 209.45 €TTC au 1er janvier 2012 comme le montre le graphique suivant.

COUT DE L'EAU POTABLE



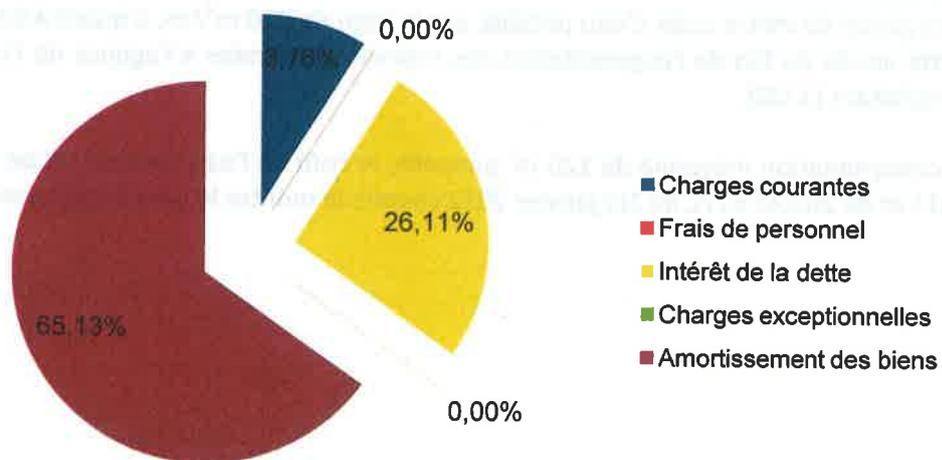
III.2. Réalisations budgétaires 2011

III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2011 respectivement à 137 396.28 et 532 734.59 euros, établissant de ce fait un excédent de 395 338.31 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011



Les dépenses se répartissent comme suit :

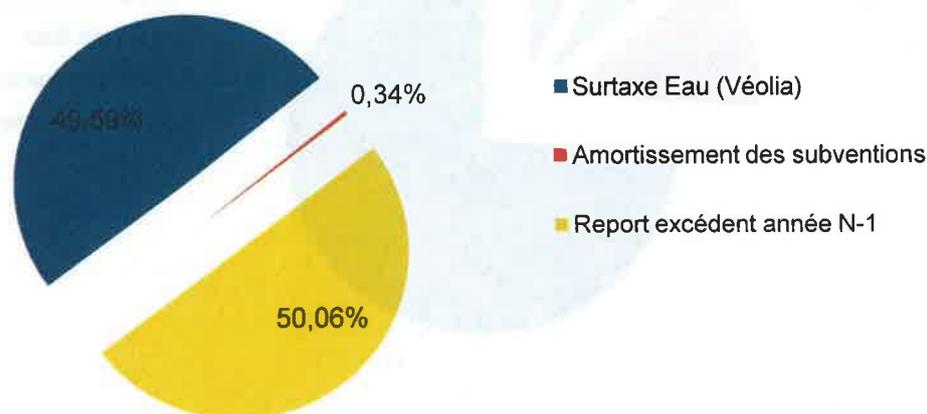
	2010	2011
Charges courantes	8 264,56	12 033,85
Frais de personnel	18 861,19	0,00
Intérêt de la dette	39 425,12	35 875,19
Charges exceptionnelles	500,00	0,00
Dépenses réelles d'exploitation	67 050,87	47 909,04
Amortissement des biens	55 869,53	89 487,24
Dépenses d'ordre	55 869,53	89 487,24
Total dépenses de fonctionnement	122 920,40	137 396,28

Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de près de 11.8 % par rapport à 2010, du fait de la forte hausse (+60.2%) de l'amortissement des biens.

Les dépenses réelles d'exploitation ont, quant à elles, diminuées de 28.6 %. Cela s'explique, en partie, par le manque de frais de personnel en 2011. En effet, il n'y a pas eu de report des frais de personnel affecté par la commune au service de l'eau.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'eau. Elles proviennent pour moitié de la taxe (part communale) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2010	2011
Surtaxe Eau (Véolia)	241 862,96	264 202,72
Recettes réelles d'exploitation	241 862,96	264 202,72
Amortissement des subventions	430,00	1 832,00
Recettes d'ordre	430,00	1 832,00
Report excédent année N-1	211 084,09	266 699,87
Total recettes de fonctionnement	453 377,05	532 734,59

La part communale progresse de 9.2 % entre 2010 et 2011 du fait de l'augmentation du nombre d'abonnés.

Les exercices précédents avaient permis de générer un résultat reporté de 266 699.87 €. Cet excédent sera progressivement consommé par l'évolution des coûts liés au programme d'investissement sur la nouvelle usine de production d'eau.

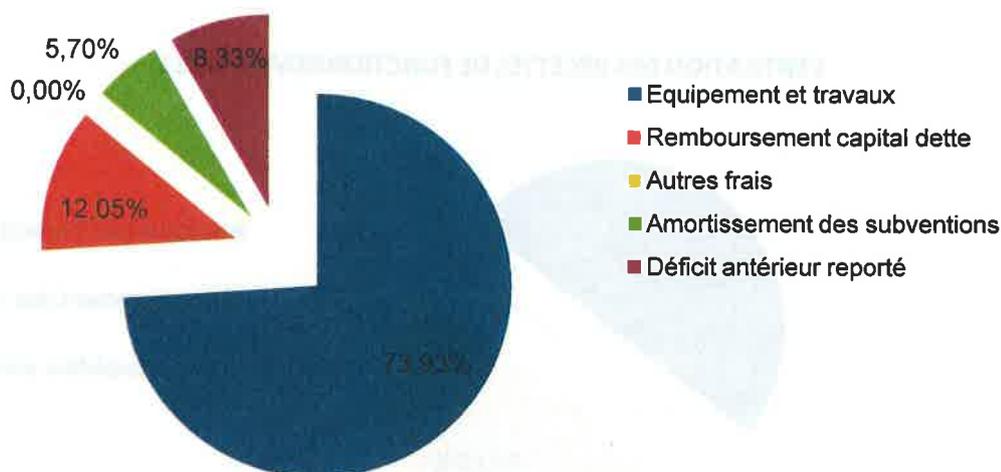
Par conséquent, les recettes ont globalement augmenté de 17.5% par rapport à 2010.

III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2011 respectivement à 498 483.99 et 202 519.38 euros, établissant de ce fait un déficit de 295 964.61 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2011



Les dépenses d'investissement, en 2011, proviennent en grande partie des travaux réalisés.

	2010	2011
Equipement et travaux	84 192,53	368 513,01
Remboursement capital dette	57 461,46	60 046,70
Autres frais	0	0,00
Dépenses réelles	141 653,99	428 559,71
Amortissement des subventions	430,00	28 413,10
Dépenses d'ordre	430,00	28 413,10
Déficit antérieur reporté	27 719,31	41 511,18
Total dépenses d'investissement	169 803,30	498 483,99

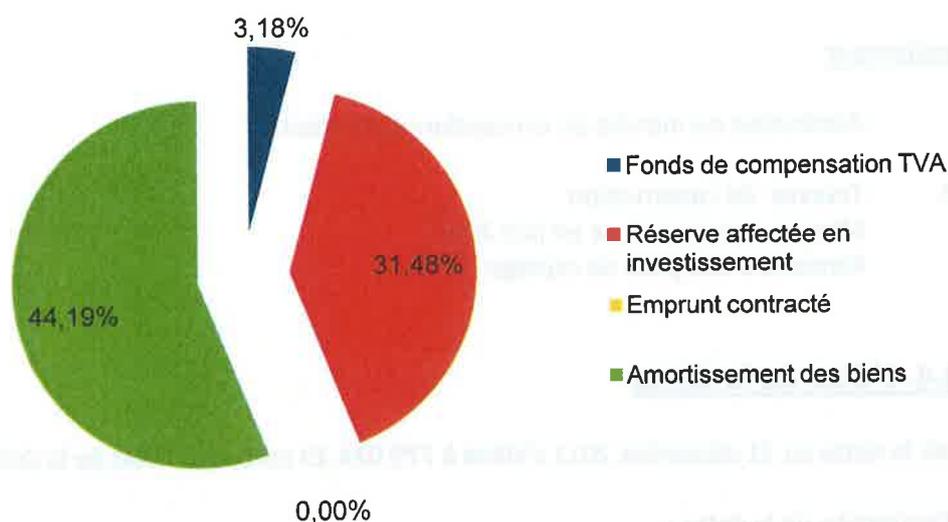
Globalement les dépenses d'investissement ont très fortement augmenté (193.6%) par rapport à 2010. Cela s'explique par la hausse de près de 337.7% des investissements pour les équipements et travaux.

Le remboursement du capital de la dette augmente légèrement de 4.5%.

Le déficit antérieur reporté est en augmentation de 49.8 % par rapport à 2010.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2011



Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	2010	2011
Fonds de compensation TVA	22 101,48	6 431,26
Réserve affectée en investissement	34 058,11	63 756,78
Emprunt contracté	0,00	0,00
Subvention département	16 263,00	16 263,00
Recettes réelles	72 422,59	86 451,04
Amortissement des biens	55 869,53	89 487,24
Frais d'étude		26 581,10
Recettes d'ordre	55 869,53	116 068,34
Total recettes d'investissement	128 292,12	202 519,38

Globalement les recettes augmentent de 57.9% par rapport à 2010 du fait notamment de la hausse des recettes d'ordre.

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2012

Le réseau d'eau potable

- 2012 : Projet de renouvellement/renforcement du réseau existant sur RD 927 du Chemin de Rouan au VC Côte de l'Evêque
Renouvellement réseau et branchement eau potable Rue de l'Escaudrerie
- 2013-2015 : Renouvellement du réseau et des branchements rue de l'Abbaye et rue Guileran
Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant le développement de cette dernière
Nouveaux branchements au port de l'Uvarium
Travaux sur réseau

Usine de traitement

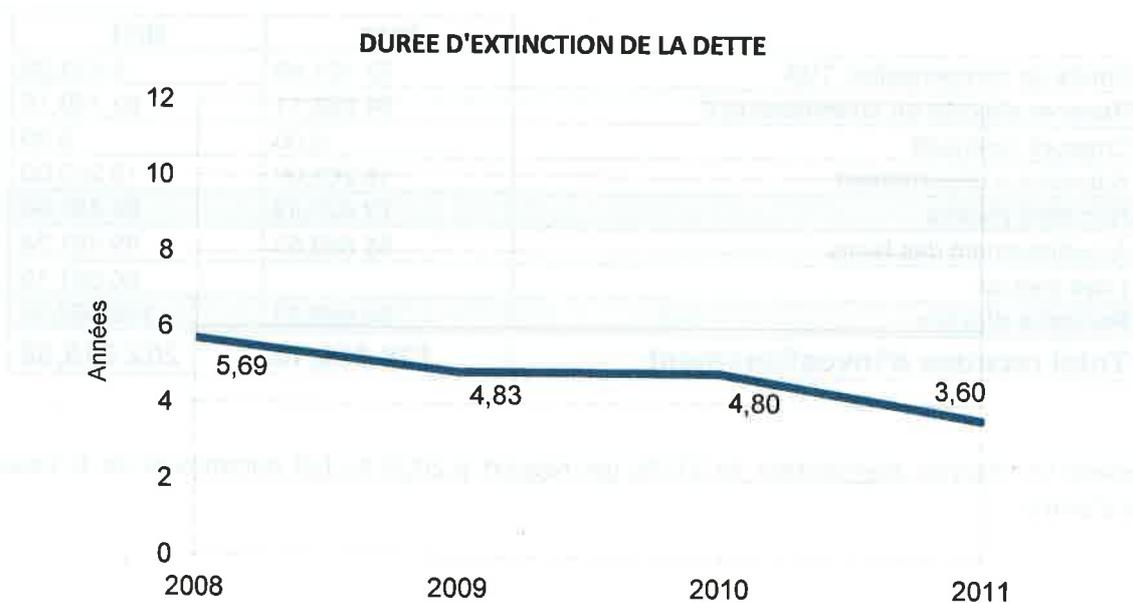
- 2012 : Attribution du marché de conception-réalisation
- 2013-2015 : Travaux de construction
Mise en service prévue en juin 2014
Fermeture des puits de captage

III.4. L'état de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2011 s'élève à 779 024.19 euros (cf. l'état de la dette en annexe).

La durée d'extinction de la dette :

Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'assainissement si la commune affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.



La durée d'extinction de la dette est en baisse depuis 2008 du fait notamment de la diminution de l'encours de la dette de 18%.

Annexe 1 : État de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau



Etat de l'endettement par exercice
SERVICE DE L'EAU

Date **10/05/2012**
Page **1**
Nature **Emprunt**

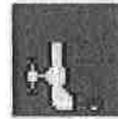
Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2011	97 000,35	60 046,70	36 953,65	0,00	779 024,19
2012	103 016,25	64 219,94	38 796,31	0,00	898 804,25
2013	112 892,11	71 423,56	41 468,55	0,00	827 380,69
2014	112 804,33	74 608,10	38 196,23	0,00	752 772,59
2015	112 713,56	77 937,74	34 775,82	0,00	674 834,85
2016	112 619,69	81 419,11	31 200,58	0,00	593 415,74
2017	104 618,60	77 155,45	27 463,15	0,00	516 260,29
2018	104 518,24	80 591,61	23 926,63	0,00	435 668,68
2019	85 181,46	64 951,19	20 230,27	0,00	370 717,49
2020	61 949,75	45 987,22	15 962,53	0,00	324 730,27
2021	56 241,24	41 109,89	15 131,35	0,00	283 620,38

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2011

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **C. MOISSAC**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux d'alimentation)

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées
10 Chemin du Raisin - 31050 TOULOUSE CEDEX 9
0 820 205 548   
www.ars-midpyrenees.sante.fr

Délégation territoriale de Tarn-et-Garonne
140 Avenue Marcel Unal - B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées, je vous invite à prendre contact avec le service Santé-Environnement de la Délégation Territoriale de Tarn-et-Garonne.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté D.U.P.
PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES	PUITS	MOISSAC	09045X0003			
PUITS DU LUC	PUITS	MOISSAC	09045X0032	29/01/1990	23/10/2001	16/11/2001
PUITS MONNIE	PUITS	MOISSAC	09301X0147	25/09/1998	23/10/2001	16/11/2001

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : MOISSAC CENTRE VILLE (UDI)

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
19/01/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
08/02/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
09/03/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
05/04/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
31/05/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
27/06/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
20/07/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
11/08/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
13/09/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
10/10/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
24/11/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C
26/12/11	MOISSAC	CENTRE VILLE	C	C

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : MOISSAC CENTRE VILLE (UDI)

Détail	ASP	CDT	CTF	ECO	FET	GT2	GT3	PH	STR	TUR
	qualif.	µS/cm	/100ml	/100ml	ppm	2_88	6_44	nitrate	F	BNF
19/01/2011	0,00	197,00	0,00	0	0,00	1,00	0,00	0	0	0,15
26/02/2011	0,00	798,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,20	0	0,20
29/03/2011	0,00	694,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,30	0	0,10
25/04/2011	0,00	790,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,50	0	0,30
31/05/2011	0,00	309,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,20	0	0,10
27/06/2011	0,00	179,00	0,00	0	0,00	1,00	0,00	7,20	0	0,10
20/07/2011	0,00	174,00	0,00	0	0,00	5,00	1,00	0	0	0,15
11/08/2011	0,00	168,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,00	0	0,10
13/09/2011	0,00	168,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,30	0	0,10
10/10/2011	0,00	165,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,30	0	0,10
28/12/2011	0,00	157,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,30	0	0,20
24/11/2011	0,00	158,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	7,30	0	0,20

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : MOISSAC DETOURS (UDI)

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
19/01/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C
09/03/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C
05/04/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C
27/06/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C
12/07/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C
11/08/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C
13/09/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C
24/11/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C
26/12/11	MOISSAC	QUARTIER CALVAIRE, MATALY	C	C

Date	ASP caalk	CDT 25	CTF μS/cm	ECO LI	FET LI	GT2 2_68	GT3 6_44	PH	STR P	TUR BNP	TUR ABU
19/01/2011	0,00	1048,00	0,00	0	0	0,00	0,00	7,30	0	0,10	0,10
30/03/2011	0,00	790,00	0,00	0	0	0,00	0,00	7,30	0	0,20	0,20
30/04/2011	0,00	1000,00	0,00	0	0	0,00	0,00	7,30	0	0,20	0,20
27/06/2011	0,00	760,00	0,00	0	0	0,00	0,00	7,30	0	0,10	0,10
12/07/2011	0,00	770,00	0,00	0	0	0,00	0,00	7,30	0	0,00	0,00
11/08/2011	0,00	772,00	0,00	0	0	0,00	0,00	7,30	0	0,10	0,10
13/09/2011	0,00	769,00	0,00	0	0	0,00	0,00	7,40	0	0,10	0,10
24/11/2011	0,00	764,00	0,00	0	0	0,00	0,00	7,70	0	0,20	0,20
26/12/2011	0,00	763,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	0	0,20	0,20

ARS DT 82 - PGAS santé-environnement

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : MOISSAC LUC MONNIE (UDI)

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
19/01/11	MOISSAC	QUARTIER LA MEGERE	C	C
08/02/11	MOISSAC	ECOLE MATERNELLE ST BENOIT	C	C
09/03/11	MOISSAC	QUARTIER MONTESCOT	C	C
05/04/11	MOISSAC	ECOLE MATERNELLE ST BENOIT	C	C
12/04/11	MOISSAC	ECOLE MATERNELLE ST BENOIT	C	C
19/04/11	MOISSAC	QUARTIER SAINT BENOIT	C	C
31/05/11	MOISSAC	QUARTIER LA MEGERE	C	C
27/06/11	MOISSAC	QUARTIER SAINT BENOIT	C	C
11/08/11	MOISSAC	QUARTIER MONTESCOT	C	C
13/09/11	MOISSAC	QUARTIER SAINT BENOIT	C	C
10/10/11	MOISSAC	QUARTIER MONTESCOT	C	C
24/11/11	MOISSAC	QUARTIER LA MEGERE	C	C

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : MOISSAC LUC MONNIE (UDI)

Détail	ASP	BSI	COT	CTF	ECO	FET	GT2	GT3	PH	STR	TUR
	masik /100ml	/100ml	US/cm	/100ml	/100ml	ppb	n/ml	n/ml	mégapH /100ml	F	BNF NFU
19/01/2011	0,00	388,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/02/2011	0,00	788,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/03/2011	0,00	388,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/04/2011	0,00	388,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/05/2011	0,00	388,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/06/2011	0,00	788,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/07/2011	0,00	388,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/08/2011	0,00	788,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/09/2011	0,00	788,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/10/2011	0,00	388,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20
19/11/2011	0,00	388,00	0,00	0	0,00	0,00	7,30	0	7,30	0	0,20

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
19/01/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
08/02/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
09/03/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
05/04/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
31/05/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
27/06/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
12/07/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
13/09/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
10/10/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
23/11/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C
26/12/11	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	C	C

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)

Détail	ASP cuait	CDT µS/cm	CTF /100m	ECO /100m	LI	FET µg/l	GT2 2_56 nM	GT3 5_44 nM	PH pH	STR F	TUR BNF N/l
19/01/2011	0,00	178,00	0,00	0	0	0,00	51,00	13,50	7,00	0	0,10
28/02/2011	0,00	162,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	7,00	0	0,20
29/03/2011	0,00	146,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	7,10	0	0,20
25/04/2011	0,00	103,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	7,10	0	0,20
31/05/2011	0,00	105,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	7,20	0	0,10
27/06/2011	0,00	106,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	7,20	0	0,10
12/07/2011	0,00	104,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	7,20	0	0,00
13/08/2011	0,00	124,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00	7,10	0	0,10
10/10/2011	0,00	177,00	0,00	0	0	0,00	56,00	100,00	7,10	0	0,15
26/12/2011	0,00	161,00	0,00	0	0	0,00	54,00	165,00	7,00	0	0,15
23/11/2011	0,00	300,00	0,00	0	0	0,00	89,00	56,00	7,10	0	0,20

ARS DT 82 - PGAS santé-environnement

Conformité / PLV

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

UDI MOISSAC CENTRE VILLE (UDI)

Date Prélèvement	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
20/07/2011	mg/L	1,533	Références de qualité min.	Références de qualité max.

Nombre de dépassements :

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
20/07/2011	Cuivre	mg/L	1,533		1,00

Nombre de dépassements : 1

UDI MOISSAC DETOURS (UDI)

Date Prélèvement	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
12/07/2011	°C	26	Références de qualité min.	Références de qualité max.

Nombre de dépassements :

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
12/07/2011	Température de l'eau	°C	26		25,00

Nombre de dépassements : 1

UDI MOISSAC LUC MONNIE (UDI)

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

UDI MOISSAC LUC MONNIE (UDI)

Date Prélèvement	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
------------------	-------	----------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassements :

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
27/06/2011	Température de l'eau	°C	26		25,00

Nombre de dépassements : 1

UDI MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)

Date Prélèvement	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
------------------	-------	----------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassements :

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
12/07/2011	Température de l'eau	°C	26		25,00

Nombre de dépassements : 1

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP PUIES DES PONTS ET CHAUSSEES

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINL MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,4-D	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
2,4-MCPA	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Acétochloro	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
AMPA	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Aspect (qualitatif)	qualit.	B	0,00	0,00	0,00	1				
Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Atrazine-désopropyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Bentazone	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Carbendazime	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Carbone organique total	mg/L C	B	0,60	0,60	0,60	1				10,00
Chlortoluron	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Conductivité à 25°C	µS/cm	B	753,00	768,00	783,00	2				
Diméthénamide	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0	0	0	1				10000
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	B	2,00	2,00	2,00	1				
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0	0	0	1				20000
Fluorures mg/L	mg/L	B	0,18	0,18	0,18	1				
Folpel	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Glyphosate	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
HCH gamma (lindane)	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Isoproturon	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Manganèse total	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Mécoprop	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Métolachlore	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Nicosulfuron	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	16,00	16,00	16,00	1				100,00
Oxadiazon	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
pH	unité pH	B	7,00	7,00	7,00	1				2,00
Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				250,00
Sulfates	mg/L	B	47,00	47,00	47,00	1				2,00
Tébutam	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Thiaméthoxam	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				5,00
Total des pesticides analysés	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	B	0,20	0,20	0,20	1				

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP STATION DES PONTS&CHAUSSEES

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,4-D	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
2,4-MCPA	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Acétochlore	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Aluminium total µg/l	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4	200,00			
AMPA	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Aspect (qualitatif)	qualit.	T1	0,00	0,00	0,00	10				
Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Atrazine-désisopropyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T1	0,00	0,60	2,00	10				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T1	0,00	0,20	1,00	10				
Bactéries coliformes /100mL-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	10		0,00		
Bentazone	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Carbendazime	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Carbone organique total	mg/L C	T1	0,60	0,74	1,10	10		2,00		
Chlortoluron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	756,00	782,00	796,00	10	200,00	1 100,00		
Diméthénamide	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Dose totale indicative	mSv/an	T1	0,00	0,01	0,02	4				0,10
Entérocoques /100mL-MS	n/100mL	T1	0	0	0	10				0
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T1	2,00	2,00	2,00	4	1,00	2,00		
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0	0	0	10				0
Fer total	µg/l	T1	0,00	2,00	4,00	4		200,00		

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Fluorures mg/L	mg/L	T1	0,18	0,18	0,18	4				1,50
Folpel	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Glyphosate	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
HCH gamma (lindane)	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Isoproturon	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Manganèse total	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4		50,00		
Mécoprop	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Métolachlore	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Nicosulfuron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	12,00	14,80	16,00	10				50,00
Oxadiazon	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
pH	unité pH	T1	6,90	7,04	7,20	10	6,50	9,00		
Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Sulfates	mg/L	T1	43,00	46,60	50,00	10		250,00		
Tébutam	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Thiamethoxam	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Titre hydrotimétrique	°F	T1	34,50	35,54	36,60	10				
Total des pesticides analysés	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,50
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				100,00
Turbidité néphelométrique NFU	NFU	T1	0,10	0,12	0,20	10		2,00		

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP STATION DU LUC

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,4-D	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
2,4-MCPA	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Acétochlore	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Aluminium total µg/l	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	2		200,00		
AMPA	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				
Aspect (qualitatif)	qualit.	T1	0,00	0,00	0,00	6				0,10
Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Atrazine-déisopropyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T1	0,00	0,00	0,00	6				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T1	0,00	3,67	11,00	6				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
Bentazone	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Carbendazime	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Carbone organique total	mg/L C	T1	0,70	0,97	1,30	6		2,00		
Chlortoluron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				
Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	887,00	893,33	902,00	6	200,00	1 100,00		
Diméthénamide	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Dose totale indicative	mSv/an	T1	0,03	0,07	0,10	4				0,10
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0	0	0	6				0
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T1	2,00	2,00	2,00	2	1,00	2,00		
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0	0	0	6				0
Fer total	µg/l	T1	10,00	10,00	10,00	2		200,00		

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Fluorures mg/L	mg/L	T1	0,17	0,17	0,17	2				1,50
Folpel	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Glyphosate	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
HCH gamma (lindane)	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Isoproturon	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Manganèse total	µg/l	T1	7,00	7,00	7,00	2		50,00		0,10
Mécoprop	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Métolachlore	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Nicosulfuron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	4,00	4,00	4,00	6				50,00
Oxadiazon	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
pH	unité pH	T1	6,90	6,95	7,00	8	6,50	9,00		0,10
Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Sulfates	mg/L	T1	34,00	35,33	37,00	6		250,00		0,10
Tébutam	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Thiamethoxam	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Titre hydrotimétrique	°F	T1	42,60	43,37	44,30	6				0,50
Total des pesticides analysés	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				100,00
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	2				
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	T1	0,20	0,23	0,30	6		2,00		

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP STATION MONNIE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,4-D	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
2,4-MCPA	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Acétochloro	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Aluminium total µg/l	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	2	200,00			
AMPA	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Aspect (qualitatif)	qualit.	T1	0,00	0,00	0,00	6				
Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Atrazine-déisopropyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T1	0,00	9,00	25,00	6				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T1	0,00	8,00	21,00	6				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
Bentazone	µg/l	T1	0,00	0,02	0,08	14				
Carbendazime	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4		2,00		0,10
Carbone organique total	mg/L C	T1	0,50	0,60	0,70	6				0,10
Chlortoluron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	985,00	989,00	992,00	6	200,00	1 100,00		
Diméthénamide	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0	0	0	6				0
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T1	2,00	2,00	2,00	2	1,00	2,00		
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0	0	0	6				0
Fer total	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	2		200,00		
Fluorures mg/L	mg/L	T1	0,17	0,17	0,17	2				1,50

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Foipel	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Glyphosate	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
HCH gamma (lindane)	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Isoproturon	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4		50,00		0,10
Manganèse total	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Mécoprop	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Métolachlore	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Nicosulfuron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	15,00	15,67	16,00	6				50,00
Oxadiazon	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
pH	unité pH	T1	6,90	7,03	7,20	8	6,50	9,00		0,10
Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Sulfates	mg/L	T1	51,00	52,00	54,00	6		250,00		0,10
Tébutam	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Thiamethoxam	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Titre hydrotimétrique	°F	T1	44,70	45,47	46,50	6				0,50
Total des pesticides analysés	µg/l	T1	0,00	0,04	0,08	4				100,00
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	2				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	0,10	0,17	0,20	6		2,00		

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI MOISSAC CENTRE VILLE (UDI)

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aspect (qualitatif)	qualit.	T	0,00	0,00	0,00	24				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	0,00	0,58	5,00	24				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	0,33	3,00	24				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	24	0,00	0,00		
Conductivité à 25° C	µS/cm	T	757,00	788,58	909,00	24	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Fer total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		200,00		
pH	unitépH	T	7,00	7,22	7,30	26	6,50	9,00		
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,10	0,15	0,30	24		2,00		

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI MOISSAC DETOURS (UDI)

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aspect (qualitatif)	qualit.	T	0,00	0,00	0,00	18				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	0,00	0,33	2,00	18				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	1,78	12,00	18				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	18	0,00			
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	754,00	777,33	798,00	18	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	18				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	18				0
Fer total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	2		200,00		
pH	unité pH	T	7,20	7,38	7,70	20	6,50	9,00		
Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,00	0,13	0,20	18		2,00		

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI MOISSAC LUC MONNIE (UDI)

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aspect (qualitatif)	qualit.	T	0,00	0,00	0,00	20				
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	0,00	28,42	172,00	24				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	33,50	240,00	24				
Bactéries coliformes /100mL-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	24	0,00	0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	2	0,00	0,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	780,00	868,40	990,00	20	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100mL-MS	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Fer total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	2		200,00		
pH	unité pH	T	7,00	7,23	7,40	22	6,50	9,00		
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	T	0,10	0,20	0,30	20		2,00		

Nom de l'unité de gestion : C. MOISSAC

Année : 2011

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aspect (qualitatif)	qualit.	T	0,00	0,00	0,00	22				
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	0,00	26,55	91,00	22				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	48,55	300,00	22				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	22		0,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	890,00	947,36	992,00	22	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	22				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	22				0
Fer total	µg/l	T	6,00	6,00	6,00	2		200,00		
pH	unité pH	T	7,00	7,10	7,20	24	6,50	9,00		
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,13	0,20	22		2,00		

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESES SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

2011

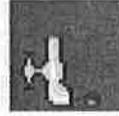
UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : C. MOISSAC

L'eau distribuée en 2011 a été de bonne qualité (0% de non conformité).

Des traces de bentazone ont été mesurées à la station de Monnié. Un suivi analytique mensuel avait été mis en oeuvre en juillet 2010.

La Dose Totale Indicative mesurée par l'identification et la quantification de l'activité des radionucléides naturels révèle une eau de qualité radiologique conforme.

La mise en place de périmètres de protection du captage des Ponts et Chaussées n'est pas possible compte tenu de sa situation en secteur urbanisé.





Edition 2012 - Chiffres 2011

REDEVANCES - AIDES : l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

✳ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

✳ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



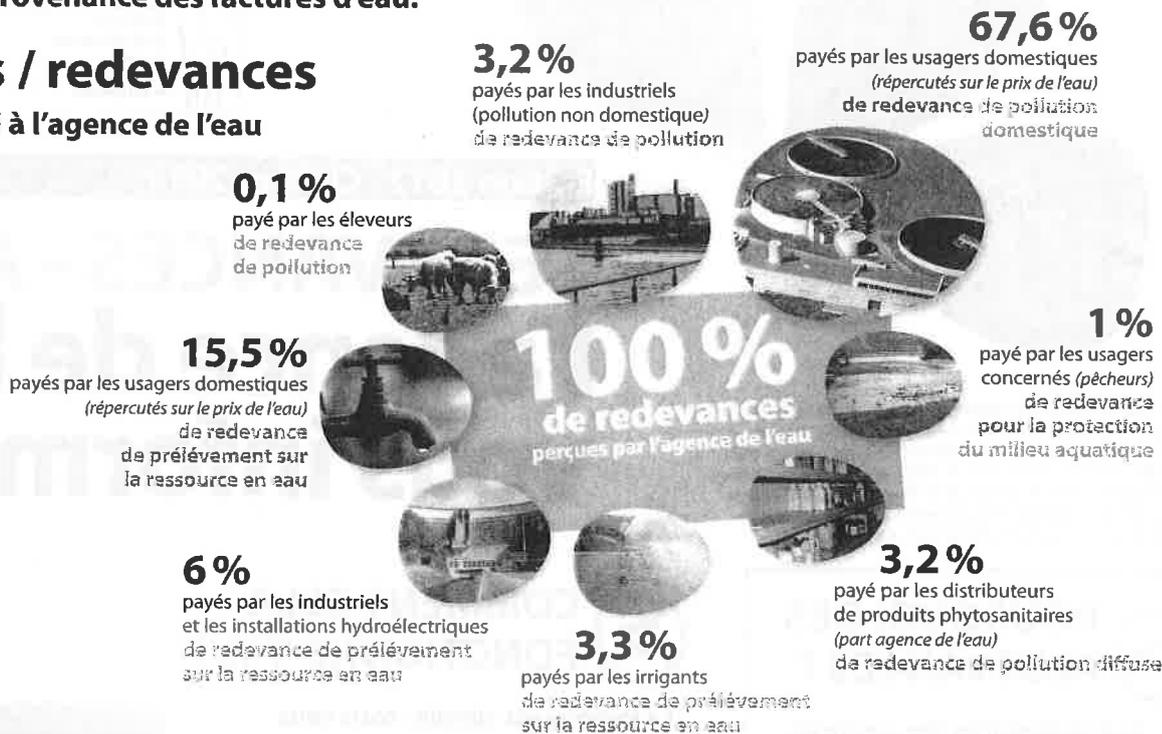
COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 214 millions d'euros dont 178 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2011 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2011 ?





Exemples d'actions aidées en 2011 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 64 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 12 supérieures à 2 000 équivalent habitants.
- Montée en puissance des travaux consacrés à la reconquête du bon état des eaux (objectif 2015) avec 147 opérations pour un montant d'aide de 19 M€.
- 2070 réhabilitations d'assainissements individuels dans des zones à enjeux sanitaires et environnementaux.

Pour préserver les ressources en eau potable

- Détermination des aires d'alimentation des 66 captages prioritaires (objectif 2015) du bassin Adour-Garonne et financement d'actions pour la reconquête de la qualité sur 50% de ces captages.
- 5453 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales et 7693 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 6700 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 18 400 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 22 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71% du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 40 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 61 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

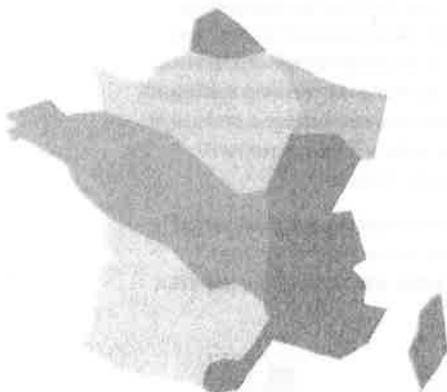
- A l'international, 40 opérations engagées dans 14 pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 383 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 3 M€ pour la mise à disposition de plus de 55 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage, pour un montant prévisionnel maximum de 3,4 M€.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épar.

C'est un bassin essentiellement rural :

sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Conception et réalisation : département communication externe/documentation (AERM et AEAC)
© avril 2012, agence de l'eau Adour-Garonne // Crédits photos : agences de l'eau - fotolia - istocphoto

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



LES
AGENCES
DE L'EAU

LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

www.lesagencesdeleau.fr

